

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~  
**COMMUNE DE NIEDERNAI**

~~~~~  
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2024 A 19H00

Nombre de membres : 14
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Patricia DIETSCH, Gabin KRIEGER, Christophe SCHIFFNER, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT, Astride LANG, Geoffrey SCHOTT

Etaient absents excusés : Sylvain GYSS donne procuration à Maurice FRITZ, Melissa DA SILVA donne procuration à Gabin KRIEGER, Florie-Anne EBERHARDT donne procuration à Patricia DIETSCH

Désignation du secrétaire de séance : Maurice FRITZ avec 9 voix POUR + 3 voix par procuration (Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Melissa DA SILVA à Gabin KRIEGER et Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH) et 2 voix CONTRE. (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)

Avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion, Madame le Maire propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Rémy SCHOTT, père de Monsieur Geoffrey SCHOTT, élu municipal.

ORDRE DU JOUR

43. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2024
44. TABLEAU DES ARRETES ET DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION
45. NUMEROTATION DE MAISONS
46. REGIE - LOCATION DE LA SALLE DES LANDSBERG
47. CHANGEMENT DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
48. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE (RESEaux SECS, VOIRIE ET ESPACES VERTS) POUR LA RUE DES PIERRES, RUE DES OISEAUX ET LE CARREFOUR DE LA RD 425 A NIEDERNAI
49. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FORETAGE
50. DROIT DE PREEMPTION
51. DIVERS

43. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2024

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024 :

- **POUR : 9 + 3 procurations (Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Mélissa DA SILVA à Gabin KRIEGER, Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH)**
- **CONTRE : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**
- **ABSTENTION : 0**

44. TABLEAU DES ARRETES ET DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

➤ **Tableau des arrêtés**

34	15/07/2024	ARRETE PORTANT POLICE DE CIRUCLATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (3 RUE PRINCIPALE - TITRY FIBRE)
35	15/07/2024	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (FETE DES VOISINS ACACIAS)
39	08/08/2024	ARRETE PORTANT POLICE DE CIRCULATION – ENSIO pour le compte d'Orange (24 jours – rte d'Erstein)
42	27/08/2024	ARRETE PORTANT POLICE DE CIRCULATION – Rue du Château/Ecole
44	03/09/2024	ARRETE PORTANT REGLLEMENTATION EN CAS D'INTEMPERIES et VENTS VIOLENTS (OPEN AIR FESTIVAL)

➤ **Décision du maire prise par délégation de l'assemblée délibérante**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° 25 en date du 6 avril 2021 portant délégation des attributions de l'Assemblée Délibérante à Madame le Maire,

PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Madame le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'elle détient selon l'article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

- 1) Signature du devis N° 4086 de la société **OBRECHT ELECTRICITE** concernant le remplacement de tous les luminaires à l'école maternelle pour un montant de 3.179,88 € HT soit 3.815,86 € TTC.
- 2) Signature du devis N° DE193133 de la société **METALLERIE AMANN** concernant la réparation d'une 1^{ère} grille, totalement désolidarisée de son cadre, faisant partie de l'infrastructure du city stade pour un montant de 1.560,00 € HT soit 1.872,00 € TTC. Une deuxième grille a été livrée à AMANN dans les mêmes conditions.
- 3) Signature du devis N° DE12391442 de la société **BN France 2000** concernant l'achat et l'installation de 2 nouvelles portes sectionnelles motorisées, isolées avec un portillon à chaque porte pour l'atelier communal pour un montant, après un geste commercial, de 10.200,00 € HT soit 12.240,01 € TTC. Cet investissement est plus que nécessaire afin de sécuriser les engins communaux et les outils ou autres

équipements et d'éviter une surconsommation de chauffage du fait de la mauvaise isolation des portes.

Ce prestataire nous a été conseillé par la mairie de Bernardswiller qui a fait appel à eux pour la construction de leur atelier communal.

Pour comparaison, l'offre de DOMO CONFORT s'élevait à 13.441,22 € TTC.

4) Décision du Maire Dma N°09/2024

En février 2023, les UME nous ont proposé d'une part de renforcer et d'étendre le réseau électrique BT aérien à la fin de la Rue des Oiseaux, par le biais d'un câble de 260m, et d'autre part de pouvoir bénéficier du dispositif FACE21 avec une subvention à hauteur de 80%, à condition de réaliser les travaux de renforcement et d'extension avant fin 2024. **Le coût du projet avait été estimé en 2021 à 36.670,00 € HT** par Monsieur BINNERT, responsable du dossier à ce moment-là, soit 14.850,00 € HT pour le sous-programme de renforcement et 21.820,00 € HT pour le sous-programme Extension, conformément au plan de financement ci-dessous :

Dotation	Sous-programme Renforcement	Sous-programme Extension
Coût projet HT estimé en 2022	14.850,00 €	21.820,00 €
Subvention FACE (env. 80%)	11.100,00 €	17.000,00 €
Part de la commune	3.750,00 €	4.820,00 €
Acompte versé en 2022 au titre du FACE2021	2.504,00 €	3.608,32 €

Le tracé définitif a été validé avec l'UME courant du mois de mai (28/05) : départ depuis la Rue Basse, au niveau du coffret, passage par le sentier pour rejoindre et longer la piste cyclable pour revenir au niveau de la place de retournement rue des Oiseaux où sera posée une armoire pour tirer 2 câbles et renforcer le réseau existant.

Les UME ont demandé à 4 prestataires spécialisés et reconnus d'établir 4 offres :

1. PONTIGGIA	36.567,00 € HT	43.880,40 € TTC
2. SOBECA	50.466,42 € HT	60.559,71 € TTC
3. EID	42.204,94 € HT	50.645,93 € TTC
4. EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES	39.389,76 € HT	47.267,71 € TTC

Madame le Maire, avec le soutien et les conseils avertis des UME, a procédé de la sorte pour choisir le prestataire :

1. Une étude des différentes offres
2. Un plan de financement actualisé suite aux différents rendez-vous

Dotation	Sous-programmes Renforcement & Extension
Montant de l'offre de EIFFAGE	39.389,76 €

Factures UME déjà réglées par la commune au titre de la maîtrise d'œuvre le 12/2022	7.640,40 €
Total intermédiaire du projet	47.030,16 €
Subvention totale FACE (env. 80%) sur une base de projet de 36.670 € estimé en 2022.	- 28.100,00 €
Part de la commune soit env. 40%	18.930,16 €

Madame le Maire a pris la décision d'attribuer les travaux à l'entreprise EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES.

45. NUMEROTATION DE MAISONS

Madame le Maire propose d'attribuer les numéros suivants :

- 10A Rue du Château à DILLINGER Niels,
- 10B Rue du Château aux locataires ayant les boîtes aux lettres au niveau du portail métallique

Et propose de passer au vote :

- **POUR : 11 + 3 procurations (Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Mélissa DA SILVA à Gabin KRIEGER, Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

46. REGIE - LOCATION DE LA SALLE DES LANDSBERG

Suite à quelques demandes d'habitants de Niedernai qui souhaitent et qui souhaitent louer la salle des Landsberg pour un évènement d'une demi-journée (matin ou après-midi).

Madame le Maire propose de mettre en place une tarification horaire aux conditions de réservation suivantes :

- pour les associations subventionnées par la commune
- pour les habitants de la commune
- pour des évènements
 - n'excédant pas plus de 5 heures (entre 8h00 et 20h00)
 - nécessitant peu de préparation et de rangement tels que le vide-landau, de 9h à 13h avec la préparation la veille et la mise en place de tables ou le pot après une cérémonie funéraire (contrairement aux mariages, aux grands anniversaires, à une communion ou profession de foi, nombre excédant plus de 150 personnes et 1,5 ou 2 jours de préparation)

sous réserve de la signature d'une convention de location spécifique à compléter, à remettre aux responsables de salle, accompagnée des documents demandés, conformément à la grille tarifaire ci-dessous :

Location sans bar (verres) et sans cuisine	30 € de l'heure
---	------------------------

Location avec bar (verres) et cuisine	45 € de l'heure
Un relevé des compteurs électriques sera effectué avant et après l'évènement pour refacturation	
Un état des lieux avec remise des clefs sera effectué en général la veille et le lendemain de l'évènement, ou selon la disponibilité des responsables de salle	

Madame le Maire propose de voter :

- **POUR : 9 + 3 procurations (Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Mélissa DA SILVA à Gabin KRIEGER, Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**

47. CHANGEMENT DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2020 créant le poste de ATSEM principal de 1^{ère} classe titulaire avec un coefficient d'emploi de 26,20 / 35^{èmes}.

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2020 changeant la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe titulaire avec un coefficient d'emploi de 33/35^{èmes}

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 juillet 2024 ;

CONSIDERANT que Fabienne EGNER accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE SUPPRIMER** le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe titulaire avec un coefficient d'emploi de 33 / 35^{èmes} ;
- **DE CREER** le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe titulaire avec un coefficient d'emploi de 28,35 / 35^{èmes} ;
- **DE PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion;

Madame le Maire propose de voter :

- **POUR : 11 + 3 procurations (Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Mélissa DA SILVA à Gabin KRIEGER, Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

48. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE (RESEAUX SECS, VOIRIE ET ESPACES VERTS) POUR LA RUE DES PIERRES, RUE DES OISEAUX ET LE CARREFOUR DE LA RD 425 A NIEDERNAI

APPROBATION DE L'AVANT PROJET

Madame le Maire rappelle que la Commune de Niedernai a manifesté son souhait d'entreprendre des études et des travaux d'aménagement de voirie situés rue des Pierres, rue des Oiseaux en incluant la traversée de la RD 1422 / rue des Pierres qui est totalement non sécurisée pour les enfants, les piétons, les cyclistes.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile souhaite profiter de ces travaux pour procéder au renouvellement du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement pour les rues précitées. Il apparaît en effet opportun de réaliser des travaux de façon concomitante aussi bien d'un point de vue économique que d'un point de vue technique.

La Commune de Niedernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile ont conclu une convention de groupement de commandes pour les études et les travaux de renouvellement des réseaux d'eau, d'assainissement et de travaux de voirie (réseaux secs, voirie, espaces verts) pour la rue des Pierres, rue des Oiseaux et le carrefour de la RD 1422 / rue des Pierres à Niedernai.

La CCPO a été désignée coordonnateur du groupement et est chargée de la mise en œuvre de la procédure de passation :

- **Des marchés publics de maîtrise d'œuvre,**
- **Des marchés publics de travaux.**

Procédures à l'issue desquelles, des contrats distincts ont été et seront conclus par la CCPO et par la Commune de Niedernai.

En outre la Commune de Niedernai assurera la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de voirie (réseaux secs, voirie et espaces verts) situés rue des Pierres, rue des Oiseaux et au niveau de la traversée de la RD 1422 / rue des Pierres à Niedernai.

Au regard de l'estimation du besoin, la CCPO a lancé une consultation selon les modalités d'une procédure adaptée en vue de l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'eau, d'assainissement et d'aménagement de voirie (réseaux secs, voirie et espaces verts) pour la rue des Pierres, rue des Oiseaux et carrefour de la RD 1422 à Niedernai.

Le bureau d'études LBSH Ingénierie SARL, 1 rue de Bruch à Valff a été retenu comme Maître d'œuvre de l'opération.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE (RESEAUX SECS, ECLAIRAGE PUBLIC ET ESPACES VERTS) SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE

Le Maître d'œuvre a finalisé l'Avant-Projet (plans et estimations financières), objet de cette décision.

L'enveloppe budgétaire totale allouée à l'exécution du marché public de travaux est de **1 612 500,00 € HT**, montant décomposée comme suit :

- **Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Niedernai : 1 127 500,00 € HT**
- **Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la CCPO : 485 000,00 € HT**

L'estimation des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune se répartissent de la manière suivante :

1. Rue des Pierres :	512 500,00 € HT	
▪ Voirie et espaces verts/plantations	394 750,00 € HT	
▪ Prestations générales <i>fonctionnement chantier</i>	6 250,00 € HT	<i>forfait</i>
▪ Eclairage public	67 000,00 € HT	
▪ Téléphone et fibre optique	44 500,00 € HT	<i>tranche optionnelle</i>
2. Carrefour de la RD 1422 / rue des Pierres :	318 500,00 € HT	
▪ Voirie et espaces verts/plantations	292 750,00 € HT	
○ <i>Travaux à charge de la Commune de Niedernai</i>		<i>250 250,00 € HT</i>
○ <i>Travaux à charge de la Collectivité Européenne d'Alsace</i>		<i>42 500,00 € HT</i>
▪ Prestations générales	2 500,00 € HT	
▪ Eclairage public	23 250,00 € HT	
3. Rue des Oiseaux :	296 500,00 € HT	
▪ Voirie et espaces verts/plantations	203 000,00 € HT	
▪ Prestations générales	4 000,00 € HT	
▪ Eclairage public	51 500,00 € HT	
▪ Téléphone et fibre optique	38 000,00 € HT	<i>tranche optionnelle</i>

La commune de Niedernai se voit confier par la Collectivité Européenne d'Alsace en délégation de maîtrise d'ouvrage les travaux liés au réaménagement de sécurité des ouvrages sur le RD 1422 / carrefour rue des Pierres, les montants reversés par la CeA à la commune seront les suivants :

- **42 500,00 € HT (travaux)**
- **1 211,25 € HT (honoraires)**
- **1 000,00 € HT (autres frais, frais de consultation, études géotechniques...).**

La commune de Niedernai va solliciter la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du dispositif des amendes de police pour le financement de l'ensemble des travaux liés aux aménagements sécuritaires connexes, au droit de la RD1422 / carrefour rue des Pierres (estimation 76 500,00 € HT). La TVA sera récupérée par le biais du dispositif FCTVA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention de groupement de commandes conclue entre la CCPO et la Commune de Niedernai relative aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et travaux d'aménagement de voirie (réseaux secs, voirie et espaces verts) pour la rue des Pierres, rue des Oiseaux et le carrefour de la RD 1422 / rue des Pierres à Niedernai en date du 6 février 2023,

VU la spécificité, du marché de maîtrise d'œuvre faisant l'objet d'un découpage en tranches définies :

- **Tranche ferme** comprenant les études d'avant-projet (APS/APD) telles que définies à l'article R.2431-26 du Code de la commande publique
- **Tranche optionnelle 1** comprenant :
 - **Les études de projet (PRO)** telles que définies à l'article R.2431-27 du code de la commande publique
 - **Les études d'exécution (EXE)** telles que définies à l'article R.2431-30 du code de la commande publique. La mission EXE comprend les permissions et autorisations de voirie auprès de collectivités territoriales impliquées dans le projet, l'établissement de dossier de déviation, l'établissement de dossier de subvention auprès de l'AERM et de la CeA, l'organisation des travaux avec le délégataire du service de l'eau potable, la préparation des dossiers de présentation et la présence pour une réunion publique de présentation.
 - **L'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)** telle que définie à l'article R.2431-28 du code de la commande publique
 - **La direction de l'exécution des travaux (DET)** telle que définie à l'article R.2431-30 du code de la commande publique
 - **L'ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)** telle que définie à l'article R.2431-17 du code de la commande publique
 - **L'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR)** telle que définie à l'article R.2431-18 du code de la commande publique

DECIDE,

1. DE VALIDER ET D'APPROUVER les études d'avant-projet (APS/APD) plans et estimations financières et d'arrêter les valeurs HT des travaux :

- **Rue des Pierres :** **512 500,00 € HT**
 - Voirie et espaces verts/plantations 394 750,00 € HT
 - Prestations générales 6 250,00 € HT (forfait
fonctionnement chantier)
 - Eclairage public : 67 000,00 € HT
 - Téléphone et fibre optique 44 500,00 € HT *tranche optionnelle*
- **Carrefour de la RD 1422 / rue des Pierres :** **318 500,00 € HT**
 - Voirie et espaces verts/plantations 292 750,00 € HT
 - Travaux à charge de la Commune de Niedernai 250 250,00 € HT
 - Travaux à charge de la Collectivité Européenne d'Alsace 42 500,00 € HT
 - Prestations générales 2 500,00 € HT
 - Eclairage public 23 250,00 € HT
- **Rue des Oiseaux (tranche optionnelle) :** **296 500,00 € HT**
 - Voirie et espaces verts/plantations 203 000,00 € HT
 - Prestations générales 4 000,00 € HT
 - Eclairage public 51 500,00 € HT

- Téléphone et fibre optique 38 000,00 € HT *tranche optionnelle*

2. DE HIERARCHISER les travaux de la manière suivante :

- **2025/2026** : rue des Pierres et carrefour RD1422 / rue des Pierres (début estimé mars 2025 - durée des travaux 12 mois)
 - **2026/2027** : rue des Oiseaux - durée des travaux 6 mois.
- 3. DE NOTIFIER** la tranche optionnelle au maître d'œuvre, le bureau d'études LBSH INGENIERIE SARL (PRO, EXE, ACT, DET, OPC et AOR) selon les dispositions fixées au marché de maîtrise d'œuvre,
- 4. DE CONFIER** à Madame le Maire la régularisation des honoraires complémentaires dues au maître d'œuvre selon les dispositions du Code de la commande publique,
- 5. DE SOLLICITER** la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'obtention d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et au titre du dispositif des amendes de police,
- 6. DE SAISIR** ultérieurement le conseil municipal pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CeA et le dispositif « amendes de police »,
- 7. DE CONFIER** à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile dans le cadre de la convention de groupement de commandes la charge de lancer l'appel d'offres relatif aux travaux et à la mission SPS selon le découpage suivant :
- **Tranche ferme** : rue des Pierres et carrefour de la RD 1422 / rue des Pierres,
 - **Tranche optionnelle** : rue des Oiseaux,
 - **Tranches optionnelles - téléphonie** : rue des Pierres et / ou rue des Oiseaux.

Suite à la lecture de l'ensemble des éléments concernant le projet, Madame le Maire propose de voter :

- **POUR : 9 + 3 procurations (Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Mélissa DA SILVA à Gabin KRIEGER, Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**

49. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FORETAGE

Cette délibération est nulle et non avenue, vu que ce point a été voté par la délibération N°40 lors de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2024.

50. DROIT DE PREEMPTION

N° DIA – 067 329 24 M 0004

BRUNISSEN - GOEPFERT

- Section 22 parcelles 107/4 d'une superficie totale de 6.28 ares pour un montant de 513 000 € - 6 Rue des Remparts

N° DIA – 067 329 24 M 0005

ARTHUR KLEIN IMMOBILIER – TIKONOFF ET HUBER

- Section 1 parcelle 12 d'une superficie totale de 3.17 ares pour un montant de 380 000 € - 45 Rue du Château

N° DIA – 067 329 24 M 0006

DILLINGER – DILLINGER

- Section 3 parcelle 327/34 d'une superficie totale de 0.09 ares pour un montant de 500 € - Village

N° DIA – 067 329 24 M 0007

JUNGER – SEYLLER

- Section 64 parcelle 513/22 d'une superficie totale de 5.87 ares au 135 Rue Loewert et section 64 parcelle 542/22 rue Obermatt pour un montant de 311 321 €

Le conseil municipal renonce au droit de préemption sur les propriétés précitées et passe au vote, à l'exception de Grégoire FUCHS frappé de déport en commission urbanisme :

- **POUR : 10 + 3 procurations (Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Mélissa DA SILVA à Gabin KRIEGER, Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

51. DIVERS

- **Urbanisme**

DP 1595	DP 067 329 24 M 0013	SYNDICAT DE COPROPRIETE LA TUILERIE	250 rue Principale	S22	P180 de 2 m²	02/07/2024	Suppression d'un pan de mur			
DP 1596	DP 067 329 24 M 0014	BLONDIN Stéphane	240 rue Principale	S22	P168 de 1172 m²	23/07/2024	Construction de piscine	02/09/ 2024		
CU 1597	CU 067 329 24 M0009	Office notarial d'Epfig WALTER Phillipe	6 rue des Remparts	S22	P107	29/07/2024	Demande d'information	7/08/ 2024	Voir règle ment	
DP 1598	DP 067 329 24 M00015	WILMM Michele	49 Rue Principale	S1	P299 et P300 233 m²	01/08/2024	Abaissement de la charpente	02/09 /2024		
CU 1599	CU 067 329 24 M 0010	Me GRESSER, GLOCK, KRANTZ- OFFNER, LALLIER BECK	45 rue du château	S1	P12 de 317 m²	06/08/2024	Demande d'information	14/08/ 2024	Voir règle ment	
DP 1600	DP 067 329 24 M 0016	PELASCINI Denis	144 rue Loewert	3	191 de 300 m²	08/08/2024	Pose d'un cabanon			

CU 1601	CU 067 329 24 M 0011	Office notarial d'Epfig WALTER Philippe	135 rue Lowert	64	513-542	09/08/2024	Demande d'information			
DP 1602	DP 067 329 24 M 0017	LUTZ Jean-Claude	31 rue du château	1	246/48 de 113 m ²	19/08/2024	Rénovation de la façade et du toit			
DP 1603	DP 067 329 24 M 0018	Mairie de Niedernai	236 rue Principale	3	11 de 918 m ²	26/08/2024	Changement des portes de l'atelier municipal			
PD 1604	PD 067 329 24 M 0003	WILMM Michèle	49 rue principale	1	299 et 300 De 233 m ²	02/09/2024	Abaissement de la charpente			

• Différents sujets

- **Le marché public de service pour les fouilles archéologiques** n'ayant recueilli qu'une seule offre déposée par l'INRAP, à hauteur de 604.362,61 € HT composée d'une tranche ferme d'un montant total de 290.191,79 € HT et 14 tranches optionnelles d'un montant global de 314.170,82 € HT, Madame le Maire a décidé de :

1. déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité,
2. et de ne pas attribuer le marché public pour motif d'intérêt général, l'offre INRAP étant inacceptable, excédant totalement les crédits budgétaires alloués à l'exécution du marché.

Par conséquent, le projet d'extension de l'école élémentaire avec la construction d'une salle multi-activités, initialement présentée, est abandonné. Par contre, la désimperméabilisation et l'aménagement de la cour seront réalisés et le PC 067 329 23 M 0003 sera modifié comme suit :

1. Pour la désimperméabilisation de la cour : travail en cours avec l'architecte pour transmettre un dossier à subvention à l'Agence de l'Eau sur une version différente qui consiste à :
 - Décroustage de l'enrobé actuel, avec une limite de profondeur de 20 cm imposée par la DRAC
 - Pose d'un enrobé drainant
 - Plantation d'arbres avec un système de murs en « L »
 - Création de jardins pédagogiques le long du mur, jardins dans lesquels s'écouleront les eaux pluviales
2. Pour la salle multi-activités : un projet d'implantation d'une yourte de 100m² permettant la pratique douce de sports pour les écoliers en journée et pour les adultes en soirée est envisagée. Le principe d'une yourte est la solution idéale : le sol repose sur des plots réglables à plusieurs endroits, la seule contrainte est de fournir au prestataire un sol stabilisé avec par exemple des dalles pavillonnaires, avec moins de 20 cm de dénivelé.
3. Pour les sanitaires de l'école élémentaire : compte tenu de l'abandon de la construction de la salle multi-activités, la commune a décidé en accord avec le corps enseignant, de :

- a. Rénover et moderniser les sanitaires extérieurs : 4 WC et 1 PMR mixte
- b. Créer un WC PMR mixte dans le couloir du rdc pour les 2 salles de classes CP/CE

Une communication écrite va être transmise aux habitants pour expliquer les évolutions et la solution retenue pour la salle multi-activités.

Une demande d'avis a été transmise aux ABF ainsi qu'au service Urbanisme d'Obernai afin de recueillir un 1^{er} avis et de monter un permis de construire.

- **Rentrée des classes** : la rue du Château sera fermée à la circulation, en entrant dans la rue, par arrêté municipal, de 7h30 à 8h20 pour une période test jusqu'aux vacances de la Toussaint. Objectif : interdire aux voitures d'entrer dans la rue pour garantir la sécurité des enfants avec les parents, des enfants à vélo ou trottinette et éviter de respirer les pots d'échappements des voitures. Le démarrage officiel aura lieu lundi 9 septembre, les Brigades Vertes se joindront à nous.
- **La rampe de l'escalier à l'école primaire** a été réparée par la société COSSUTTA avant la rentrée scolaire.
- **La micro-crèche de l'école ODYSSEE** quittera le presbytère suite à sa fermeture.
- **Bilan des bars éphémères** : nouveau succès malgré des conditions météo pas toujours favorables lors des six soirées.
- **Prochaines manifestations**
 1. 20 septembre : Food Truck Party - cf. flyer et affiche
 2. 22 septembre : Journée du Patrimoine - cf. affiche et fascicule
 3. 29 septembre : Marche du Jumelage à Nordrach - cf. flyer
 4. 7 décembre : Winachde em Stadel - Noël au village, version salle des Landsberg
 5. 15 décembre : Fête de Noël des Aînés

Madame le Maire clôt la séance à 20h30

Le secrétaire de séance :
Maurice FRITZ



Pour copie conforme
Niedernai, le 6 septembre 2024
Le Maire
Valérie RUSCHER

